

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15
--

Nombre de Conseillers en exercice : 14
--

de Présents : 13

de Votants : 14

OBJET (15)
Fonds de concours MEL changement huisseries salle polyvalente

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

30 mars 2023

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :

20 mars 2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

VL



[Signature]

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Jean-Claude LEFEVRE, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absente excusée :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Séverine ROGIER

Madame Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Attribution d'un fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de changement des huisseries salle polyvalente

Suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de changement des huisseries de la salle polyvalente, le Bureau Métropolitain de la MEL du Les délibérations du Conseil Métropolitain n° 21 C 0294 du 28 juin 2021, n° 21 C 0614 du 17 décembre 2021 et n°22 C 0410 du 16 décembre 2022 apportant des ajustements au règlement, a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 21 273,80 € ;

Afin de pouvoir bénéficier de cet aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 21 273,80 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

En plus des économies engendrées la commune pourra bénéficier des certificats d'économies d'énergie.

Des volets manuels seront installés.